

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 950932/PR/FIN du 5 novembre 1995 portant création d'une commission ad-hoc d'évaluation des agrégats économiques et financiers.

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
5 novembre 1995

Numéro JO
n° 21 du 15/11/1995

Date du numéro
15 novembre 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 15 septembre 1992

Vu le décret n°95 059/PRE du 8 juin 1995 portant nomination des membres du Gouvernement

Vu la loi n°150/AN/91/2e L du 10 février 1991 portant sur l'orientation économique et sociale de la République de Djibouti pour la période 1990 2000

Vu le décret n°94 0153/PRE/MEC du 20 novembre 1994 portant création d'un comité chargé de la préparation des réformes économiques ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Il est créé une commission ad hoc d'évaluation des agrégats économiques et financiers. Art. 2. Cette commission est, composée des membres suivants

- M. Mohamed Abdi Dougsieh, Directeur des Finances – M. Houssein Hassan Farah, Directeur de la DINAS – M. Said Absieh Warsama, Directeur adjoint de la DINAS – M. Mohamed Sikieh Kayad, Sous directeur de la Planification – M. Omar Kassogue, Expert de la SID – M. Joly Michel, Conseiller technique au Trésor national. Art. 3. La présidence de cette commission sera assurée par M. Mohamed Abdi Dougsleh, directeur des Finances et le secrétariat, par M. Said Absieh Warsama, directeur adjoint de la DINAS. Art. 4. Les membres de la commission peuvent requérir toute personne et tout document relatif à leur mémoire. Ils devront remettre au plus tard, le 11 novembre 1995, les conclusions de cette évaluation aux ministres des Finances et de l'Économie nationale et du Commerce et du Tourisme. Art. 5. Ce présent arrêté, applicable dès sa signature, sera enregistré, publié partout où besoin sera.

Par le président de la République

HASSAN GOULED APTIDON